

au seuil d'un accord de libre-échange avec les États-Unis. Le Canada a déjà un énorme excédent au chapitre de l'énergie dans ses échanges avec les États-Unis. Pourquoi alors est-il tellement important de garantir notre accès aux marchés américains dans ce domaine?

Dans le cas de l'uranium, nous avons certes de bonnes raisons de nous inquiéter du protectionnisme américain. Autrement, les États-Unis vont très bientôt nous demander de plus en plus de pétrole, de gaz et d'électricité. Il n'était pas nécessaire de garantir aux Américains un accès proportionnel à nos ressources énergétiques pour voir nos exportations monter dans les années 1990.

Au cours de la dernière décennie, l'augmentation des réserves américaines n'a dépassé la production que dans une seule année dans le cas du pétrole, et dans deux années dans le cas du gaz. Cela s'est produit en dépit du fait que la décennie a été marquée par les prix les plus élevés que nous ayons jamais connus pour le pétrole et le gaz. La Nouvelle-Angleterre aura bientôt un important déficit sur le plan de la génération d'énergie électrique.

Pourtant, le gouvernement fédéral dit au public que l'accord de libre-échange est essentiel pour garantir notre accès aux marchés américains de l'énergie. On trouve même ce qui suit dans le préambule du chapitre de l'accord traitant de l'énergie: «Ce chapitre... assurera aux produits énergétiques canadiens l'accès au marché américain.»

Il serait plus vraisemblable de dire que les États-Unis souhaitaient cette disposition parce qu'ils savaient que leur situation énergétique se détériorait et voulaient donc imposer au Canada d'être leur fournisseur. Dans une récente allocution, l'un des négociateurs commerciaux canadiens a dit: «Nous avons simplement fait inscrire la politique énergétique du gouvernement dans un accord international.»

Quelle politique énergétique? Les Canadiens savaient-ils que l'on garantirait aux Américains un accès proportionnel aux stocks énergétiques canadiens? Si l'accord sanctionne simplement une politique fédérale existante, pourquoi le ministre de l'Énergie, M. Masse, a-t-il consacré un an à parcourir le pays pour recueillir des éléments de la politique énergétique fédérale après le fait?

Est-ce que l'Accord de libre-échange améliore la sécurité d'approvisionnement en énergie du Canada? Nous avons renoncé à une partie de notre liberté de répartition interne de nos ressources énergétiques en période de pénurie. Dans le texte final, on souligne que l'on peut restreindre les exportations d'énergie seulement si (1) «la restriction ne réduit pas la proportion des expéditions totales pour exportation (...) comparativement à la proportion observée pendant la période de trente-six mois la plus récente»; (2) «la Partie n'impose pas (...) un prix à l'exportation plus élevé que le prix demandé lorsque le produit en question est consommé au pays»; (3) «la restriction n'exige pas une perturbation des voies normales d'approvisionnement de l'autre Partie ni des proportions normales entre différents produits énergétiques fournis à l'autre Partie».

Les conséquences de ces dispositions sont inquiétantes.

L'Accord de libre-échange assure aux États-Unis une plus grande sécurité d'approvisionnement en énergie en consacrant le continentalisme sur le marché de l'énergie mais, puisque les

États-Unis commencent à manquer de ressources énergétiques non renouvelables autres que le charbon, je ne vois pas ce que cela représente concrètement pour la sécurité d'approvisionnement du Canada. En outre, on peut douter que cet accord assure au Canada de meilleurs débouchés qu'en ce moment pour ses produits énergétiques.

Nous continuerons d'être un fournisseur de remplacement car, dans un marché normal, ce sont les Américains qui décideront quand ils achèteront et combien ils achèteront. Et si, pour une raison ou une autre, les ressources énergétiques deviennent moins accessibles, les États-Unis auront toujours l'assurance d'un accès proportionnel à nos ressources. Il est évident que dans le domaine énergétique, l'Accord de libre-échange représente plus d'avantages pour les États-Unis que pour le Canada.

Le gouvernement conservateur a déjà pris des mesures susceptibles de compromettre notre avenir en réduisant l'appui accordé à la recherche et au développement dans le domaine énergétique. Nous n'avons plus la Division de l'énergie du Conseil national de recherches, qui agissait en tant que principal organisme canadien de recherche dans le domaine des ressources énergétiques renouvelables. L'Énergie atomique du Canada perd une centaine de millions de dollars chaque année à financer des activités de recherche et de développement dans le secteur de l'énergie nucléaire.

L'autorité fédérale en matière de conservation de l'énergie et de remplacement du pétrole s'est trouvée éoussée avec la suppression graduelle du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et du Programme canadien de remplacement du pétrole, et la suspension pour un temps indéterminé du Programme de construction des embranchements. Le Canada n'a pas de programme de stockage du pétrole, une mesure qui assurerait la sécurité de l'approvisionnement à court terme en prévision d'une autre crise mondiale de l'énergie et que recommandait le Comité parlementaire permanent de l'énergie, des mines et des ressources dans son dernier rapport intitulé: «Le pétrole: Denrée rare ou sûre?»

D'un point de vue canadien, le préavis de six mois pour mettre fin à l'accord est trop court. Il n'oblige pas les deux parties à s'efforcer de s'accommoder de l'accord pendant une bonne période en cas de différends.

Il est peu probable que le Canada mette fin à l'accord, compte tenu du caractère général de celui-ci et du large éventail de représailles que les États-Unis peuvent prendre contre une telle mesure. Il est beaucoup plus probable que les États-Unis y mettent fin et cela, en réaction à des pressions politiques. Un préavis plus long permettrait peut-être à un gouvernement de soutenir une attaque politique passagère contre l'Accord de libre-échange.

Au Canada, le marché va chercher à réaligner les circuits d'approvisionnements énergétique dans le sens Nord-Sud plutôt que Est-Ouest, car c'est là une orientation généralement moins coûteuse et plus rentable. Cela est déjà commencé jusqu'à un certain point avec le prolongement Sarnia-Montréal de l'oléoduc interprovincial qui fonctionne aujourd'hui au tiers seulement de sa capacité. Seules les installations existantes opposent une certaine résistance à ce changement. Cela ne tient pas compte de la réalité politique voulant que nous soyons notre meilleur marché ou, du moins, que nous devrions l'être.